

République Française
Département Loiret
Commune de commune de Charmont-en-Beauce

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 Décembre 2022

Référence
D2022-50

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le Jeudi 8 Décembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2022.

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Melle LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LEMOAL David

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Travaux de mise aux normes électriques Bâtiment communal : salle polyvalente, Salle du Conseil et Mairie, 2 rue de la mairie
Sollicitation de Subvention s'inscrivant dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le cahier des charges établi au titre de la mise aux normes et mise aux normes des locaux de la Salle Polyvalente, situés au 2 Rue de la Mairie à Charmont-en-Beauce ;

Vu la délibération 2022-23 du Conseil Municipal en date du 23 juin 2022 relative à la programmation de travaux de mise aux normes électriques et changement de luminaires Salle Polyvalente ; ;

Vu la Délibération 2022-28 du Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2022 relative à l'acceptation des devis initialement proposés par la SARL 2ECELEC, consécutive à une augmentation des prix des produits entre le mois de juin et de juillet 2022 ;

Vu les devis présentés et débattus ;

Considérant que la Commune souhaite réaliser cette opération de mise aux normes électrique entre janvier et mars 2023 ;

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la demande de subvention auprès des services de la Préfecture, les subventions s'inscrivant dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACTE

ARTICLE 1 :

Le Conseil Municipal acte l'entreprise suivante retenue :

- l'entreprise SARL 2ECELEC, sise 9 Rue neuve, 45300 Courcelles-le-Roi pour la réalisation de travaux de mise aux normes électriques et changement de luminaires Salle Polyvalente et Bâtiment Mairie, pour un coût estimatif total 11 611.88 € HT soit 13 934.26 € TTC.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal prend acte le montant total des travaux d'un montant de 11 611.88 € Hors Taxes soit 13 934.26 € Toutes Taxes Comprises

DECIDE

ARTICLE 3 :

D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des services de la Préfecture les subventions s'inscrivant dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et, permettre la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/12/2022

Le Maire, Delphine PRUNET



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>